



BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

**A TOUS LES MEMBRES DU BCF
ET AUX CABINETS REGLEURS**

N/REF : Circulaire n° 2/2017

Paris, le 7 février 2017

OBJET : Actualisation des listes d'interlocuteurs du Bureau Central Français.

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, le Bureau Central français procède à une actualisation de la liste de ses interlocuteurs.

Vous trouverez en annexe de ce courrier une « **fiche de réactualisation** » que nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner à l'adresse suivante : celia.lourenco@bcf.asso.fr.

Le Bureau Central Français attire votre attention cette année sur la nécessité :

- De nommer des contacts opérationnels pour les dossiers contentieux, afin de pouvoir notamment répondre rapidement en cas d'urgence.
- De transmettre vos coordonnées bancaires (RIB) : en effet, le Bureau Central Français n'émet plus de chèques, mais procède uniquement à des virements bancaires.

Si les coordonnées de toutes les entités d'une société sont identiques, une fiche unique peut être établie en précisant le nom de chacune des entités.

Nous vous rappelons que des renseignements à jour permettent d'apporter un meilleur service.

En vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur

Xavier LEGENDRE